



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010
Volume 12 - numéro 10

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 6 avril 2010 à 20 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Isabelle Bergeron et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Louise Cassistat, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, messieurs France Dubé et Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le président s'assure que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié comme requis par la loi et précise à l'assemblée que les commissaires absents l'avaient informé de leur absence.

Le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance et vérification de la procédure de convocation
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Élections municipales/scolaires simultanées
- 5.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-481-CC)

ÉLECTIONS MUNICIPALES/SCOLAIRES SIMULTANÉES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique concernant les élections scolaires et les enjeux que représente la tenue simultanée des élections scolaires et municipales.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le Directeur général des élections du Québec a déposé, le 17 mars 2010, un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires dans lequel il propose au gouvernement 5 scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et ce, dès 2013;

CONSIDÉRANT que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

CONSIDÉRANT le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

CONSIDÉRANT que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années et ce, avec succès;

CONSIDÉRANT que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

CONSIDÉRANT qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

CONSIDÉRANT que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

DE demander au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés des circonscriptions de Kamouraska-Témiscouata, Rivière-du-Loup et de Rimouski, aux maires des municipalités de notre territoire, aux préfets des MRC du Témiscouata et des Basques, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-482-CC)

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-483-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale